

Vaccin contre la grippe

Ce que vous devez savoir

(Vaccin contre la grippe, vivant, intranasal)
2014-2015

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

La grippe est une maladie contagieuse qui se répand aux États-Unis chaque hiver, généralement d'octobre à mai.

La grippe est provoquée par les virus influenza, également appelés virus de la grippe, et se transmet par la toux, les éternuements et les contacts rapprochés.

N'importe qui peut attraper la grippe, mais le risque est plus élevé chez les enfants. Les symptômes apparaissent subitement et peuvent durer plusieurs jours. Ils peuvent inclure :

- la fièvre/des frissons
- des maux de gorge
- des douleurs musculaires
- fatigue
- de la toux
- maux de tête
- des écoulements ou une congestion nasale

La grippe peut être plus grave pour certaines populations que pour d'autres. Ces populations plus sensibles incluent les jeunes enfants, les personnes âgées de 65 ans ou plus, les femmes enceintes et les personnes souffrant de certains problèmes de santé, comme une maladie cardiaque, pulmonaire ou rénale, ou celles dont le système immunitaire est affaibli. Il est très important que ces personnes soient vaccinées contre la grippe, ainsi que toute personne qui entre en contact étroit avec elles.

La grippe peut également entraîner une pneumonie et aggraver les affections dont souffrent les personnes déjà malades. Elle peut entraîner des diarrhées et des convulsions chez les enfants.

Chaque année, **des milliers de personnes décèdent de la grippe aux États-Unis**, et beaucoup plus encore sont hospitalisées.

Le **vaccin contre la grippe** est la meilleure protection pour se prémunir de la grippe et ses complications. Il évite également que la maladie ne se transmette entre personnes.

2 Vaccin vivant atténué contre la grippe : VVAG, pulvérisation nasale

Vous recevez un **vaccin vivant atténué contre la grippe (VVAG)**, que l'on vaporise dans les narines. « Atténué » signifie affaibli. Les virus à l'intérieur du vaccin ont été affaiblis afin de ne pas vous donner la grippe.

Il existe d'autres types de vaccin, dits « inactivés » ou « recombinants », qui ne contiennent pas de virus vivant. Ces « vaccins injectables » s'administrent par injection au moyen d'une aiguille.

Les vaccins contre la grippe injectables font l'objet d'une autre fiche d'information sur la vaccination.

La vaccination contre la grippe est recommandée chaque année. Certains enfants âgés de 6 mois à 8 ans pourraient avoir besoin de recevoir deux doses la première année.

Les virus de la grippe sont en constante mutation. Chaque année, un vaccin contre la grippe est créé pour protéger contre les virus susceptibles de causer la maladie cette année-là. Le VVAG protège contre quatre différents virus de la grippe. Le vaccin contre la grippe ne peut pas empêcher tous les cas de grippe, mais il constitue la meilleure défense contre la maladie.

Il faut compter environ 2 semaines après la vaccination pour voir l'apparition d'une protection, qui durera de plusieurs mois à un an.

Certaines maladies qui ne sont **pas** provoquées par le virus influenza sont souvent prises à tort pour la grippe. Le vaccin contre la grippe n'offre aucune protection contre ces maladies. Il protège uniquement contre la grippe.

Le VVAG peut être administré aux personnes âgées de **2 à 49 ans**. Il peut par ailleurs être administré en toute sécurité en même temps que d'autres vaccins.

Le VVAG ne contient ni thimérosal ni autres agents de conservation.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir ce vaccin

Vous devez indiquer à la personne qui vous vaccine :

- **Si vous souffrez d'allergies graves (potentiellement mortelles)**, y compris, entre autres, une allergie à la gélatine ou aux antibiotiques. Si vous avez déjà présenté une réaction allergique qui a mis votre vie en danger après avoir reçu une dose de vaccin contre la grippe ou si vous souffrez d'une allergie grave à l'un de ses composants, vous ne devriez pas vous faire vacciner.
- **Si vous avez déjà développé un syndrome de Guillain-Barré** (une maladie paralysante grave, également appelée SGB). Ce vaccin ne devrait pas être administré aux personnes ayant des antécédents de SGB. Vous devriez en informer votre médecin.
- **Si vous avez des problèmes de santé de longue durée**, comme certains troubles touchant le cœur, l'appareil respiratoire, les reins, le foie ou le système nerveux, consultez votre médecin pour savoir si vous devez recevoir un VVAG.

- Si l'on vous a administré d'autres vaccins au cours des 4 dernières semaines ou si vous ne vous sentez pas bien. Il n'est généralement pas contre-indiqué de recevoir un vaccin contre la grippe si vous souffrez d'une maladie bénigne, mais on pourrait vous conseiller de patienter jusqu'à ce que vous sentiez mieux. Vous devriez revenir lorsque vous irez mieux.
- Vous devriez vous faire vacciner par injection plutôt que par pulvérisation nasale si vous :
 - êtes enceinte
 - êtes immunodéprimé
 - êtes allergique aux œufs
 - êtes un jeune enfant souffrant d'asthme ou de problèmes de respiration sifflante
 - êtes un enfant ou un adolescent suivant un traitement à l'aspirine de longue durée
 - assurez les soins d'une personne nécessitant des soins spéciaux pour cause de déficit immunitaire grave ou si vous lui rendez visite au cours des 7 prochains jours (demandez conseil à votre médecin)
 - avez pris des antiviraux contre la grippe au cours des dernières 48 heures

La personne qui vous administrera le vaccin pourra vous donner de plus amples renseignements.

4 Risques de réaction au vaccin

Les vaccins, comme tous les autres médicaments, présentent un risque d'effets secondaires. Ceux-ci sont généralement légers et disparaissent d'eux-mêmes.

Problèmes pouvant se produire après la vaccination :

- Des réactions allergiques graves après une vaccination sont très rares. Elles sont estimées à moins de 1 pour un million de doses. En pareil cas, la réaction se produit généralement quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Effets secondaires légers signalés suite à l'administration d'un VVAG :

Enfants et les adolescents âgés de 2 à 17 ans :

- écoulement nasal, congestion nasale ou toux
- fièvre
- maux de tête et douleurs musculaires
- respiration sifflante
- douleurs abdominales, vomissements ou diarrhées occasionnels

Adultes âgés de 18 à 49 ans :

- écoulement nasal ou congestion nasale
- des maux de gorge
- toux, frissons, fatigue/faiblesse
- maux de tête

Le VVAG est obtenu à partir d'un virus atténué et **ne provoque pas la grippe**.

Comme tous les médicaments, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves voire le décès.

L'innocuité des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour plus d'informations, consultez le site www.cdc.gov/vaccinesafety/

Translation provided by the Immunization Action Coalition

5

Que faire en cas de réaction grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

- Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple, les signes d'une réaction allergique grave, une fièvre très élevée ou des changements comportementaux. Les signes d'une réaction allergique grave peuvent comprendre urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficultés respiratoires, accélération du rythme cardiaque, étourdissement et faiblesse. Le cas échéant, ces réactions se manifestent quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Que faire ?

- Si vous pensez qu'il s'agit d'une réaction allergique grave ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 9-1-1 et emmenez la personne à l'hôpital le plus proche. Autrement, appelez votre médecin.
- Ensuite, cette réaction doit être signalée dans le système américain de recueil des effets indésirables de tous les vaccins (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre médecin devrait effectuer ce signalement, ou vous pouvez le faire vous-même, sur le site Web VAERS à l'adresse www.vaers.hhs.gov ou en composant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

6

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral, qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une réclamation en appelant le **1-800-338-2382** ou en consultant le site Web du VICP à l'adresse suivante : www.hrsa.gov/vaccinecompensation. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai applicable.

7

Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre fournisseur de soins de santé.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
 - Composez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou
 - Rendez-vous sur le site Web des CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/flu

Vaccine Information Statement (Interim) Live Attenuated Influenza Vaccine

08/19/2014

French

Office Use Only



42 U.S.C. § 300aa-26